

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DU GOUVERNEMENT

088
DÉCRET D/2021/..... /PRG/SGG

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE CRÉDIT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ET LA BANQUE D'EXPORTATION – IMPORTATION DE L'INDE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION, DE TRAITEMENT, DE TRANSPORT, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY OU « QUATRIÈME EAU DE CONAKRY » POUR UN MONTANT DE CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DE DOLLARS (170 000 000 USD).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

à la Constitution ;

à la Loi L/2021/0006/AN du 25 février 2021, autorisant la ratification ;

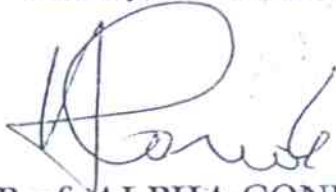
à le Décret D/2021/087/PRG/SGG du 22 MARS 2021, portant promulgation de la Loi L/2021/0006/AN du 25 février 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : est ratifié l'accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque d'Exportation – Importation de l'Inde pour le financement du projet de renforcement des capacités de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable de la ville de Conakry ou « quatrième eau de Conakry » pour un montant de cent soixante dix millions de dollars (170 000 000 USD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 MARS 2021


Prof. ALPHA CONDE